

---

**Nombre de membres**

**en exercice:** 11

**Présents :** 11

**Votants:** 11

**Séance du 22 mai 2018**

L'an deux mille dix-huit et le vingt-deux mai l'assemblée régulièrement convoquée le 22 mai 2018, s'est réunie sous la présidence de

**Sont présents:** Philippe DESWARTE, Pascal WURTZ, Laure MACARTY, Gérard BOISNIER, Daniel ADAM, Patricia TROUVE, Michèle NICOLAS, Jean-Marcel LAMOUREUX, Delphine POZO, Nicolas DAULLE, Alain DE CUYPERE

**Représentés:**

**Excuses:**

**Absents:**

**Secrétaire de séance:** Patricia TROUVE

---

**ELECTION DU MAIRE**

Monsieur BOISNIER Gérard ayant démissionné de sa fonction de maire à compter du 15 mai 2018 le conseil municipal doit élire son Maire et ses adjoints.

Monsieur DESWARTE philippe, en sa qualité de 1er adjoint au Maire a convoqué le conseil municipal et Monsieur BOISNIER Gérard étant le doyen de l'assemblée préside pour élire le Maire.

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment les articles L 2122-1 à L2122-17.

Conformément aux dispositions de l'article L 2121-15 du code général des collectivités territoriales il convient de procéder à la nomination du secrétaire de séance. Il vous est proposé de désigner **Patricia TROUVE** pour assurer ces fonctions. S'il n'y a pas d'observation, il est demandé au secrétaire de séance de bien vouloir procéder à l'appel nominal.

Monsieur le Président rappelle l'objet de la séance qui est l'élection du Maire. Après un appel de candidatures, il est procédé au vote.

Chaque Conseiller municipal, après appel de son nom, a remis son bulletin de vote fermé sur papier blanc.

Après dépouillement les résultats sont les suivants :

Nombre de bulletins :	11
Bulletins blancs ou nuls :	1
Suffrages exprimés :	10
Majorité absolue :	6

A obtenu

Monsieur DESWARTE Philippe : 10 voix

Monsieur DESWARTE Philippe, ayant obtenu la majorité absolue, est proclamé **MAIRE**

Monsieur DESWARTE Philippe remercie l'assemblée et espère être à la hauteur de sa tâche. Il préside à présent l'assemblée.

**DETERMINATION DU NOMBRE D'ADJOINTS**

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal qu'au terme des articles L 2122-17 et L 2122-2 du code Général des Collectivités Territoriales la commune peut disposer de trois adjoints au maximum et d'un au minimum, il a rappelé qu'en application des délibérations antérieures la commune disposait, à ce jour de deux adjoints.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,  
après en avoir délibéré

FIXE à deux le nombre des Adjoints au Maire

## ELECTION DES ADJOINTS

Monsieur ADAM Daniel, informe l'assemblée qu'il ne souhaite pas se représenter au poste de Maire adjoint et qu'il laisse sa place aux jeunes.

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment les articles L 2122-1 à L2122-17 Monsieur le Maire rappelle que les adjoints prennent rang dans l'ordre de leur nomination et il convient par conséquent de commencer par le premier adjoint

Après un appel de candidatures, il est procédé au déroulement du vote.

### **Election du premier Adjoint**

Après dépouillement les résultats sont les suivants :

Nombre de bulletins :	11
Bulletins blancs ou nuls :	0
Suffrages exprimés :	11
Majorité absolue :	6

A obtenu

Monsieur WURTZ Pascal : 11 voix,

Monsieur WURTZ Pascal, ayant obtenu la majorité absolue, est proclamé 1er Maire Adjoint

### **Election du deuxième Adjoint**

Après dépouillement les résultats sont les suivants :

Nombre de bulletins :	11
Bulletins blancs ou nuls :	0
Suffrages exprimés :	11
Majorité absolue :	6

A obtenu

Madame MACARTY Laure : 11 voix

M adame MACARTY Laure, ayant obtenu la majorité absolue, est proclamée 2ème Maire Adjointe.

Monsieur DESWARTE remercie Monsieur BOISNIER et Monsieur ADAM pour leurs 10 années passées en qualité de MAIRE et MAIRE ADJOINT

Monsieur BOISNIER remercie également le conseil municipal pour son implication à ses côtés et souhaite bonne route à la nouvelle équipe.

La séance est levée à 20h45